

Publié le 19 janvier 2014.
Dernière modification : 9 octobre 2024.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DE BÊN-CUI (SAIB)

Une création de la [SICAF](#)



Coll. Serge Volper

SOCIÉTÉ AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DE BÊN-CUI
Société anonyme
Capital : 1.000.000 de piastres indochinoises
divisé en 40.000 actions de 25 piastres chacune

Statuts déposés en l'étude de M^e Baugé, notaire à Saïgon, le 8 juin 1926

Droit de timbre acquitté par abonnement
Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de l'Indochine*
du 11 août 1926

Siège social à Paris, 96 bis, boulevard Haussmann

ACTION DE 25 PIASTRES INDOCHINOISES AU PORTEUR
entièrement libérée
Un administrateur : Lionel-Marie

Un délégué du conseil : ?
H. Baguenier Desormeaux & Cie, impr. Paris



Coll. Serge Volper

PART BÉNÉFICIAIRE AU PORTEUR
Un administrateur : Lionel-Marie
Un délégué du conseil : ?

Société agricole et industrielle de Bê-n-Cui
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 23 mai 1926)

Société anonyme en formation au capital de 1 million de piastres indochinoises, divisé en 40.000 actions de 25 \$ à libérer entièrement lors de la souscription.

Siège social : 93, boulevard de la Somme, Saïgon.

L'objet principal de la Société est la mise en culture de terrains dont la Société indochinoise de commerce, d'agriculture et de finance (S. I. C. A. F.) a obtenu la concession dans la province de Baria (terres rouges) et dans celle de Tayninh (terres grises de forêt)

La société reprendra ces terrains et les travaux qui y ont été entrepris dès leur obtention, avec l'aide de tout le personnel technique nécessaire.

Le programme de la société comprend deux plantations d'hévéas, qui seront exécutées selon les procédés les plus modernes. D'autre part, des essais de canne à sucre sont suivis par des spécialistes ; si, comme tout le fait espérer, ces essais sont concluants, une plantation de canne doublera les plantations d'hévéas.

Le capital de la société est fixé à 1 million de piastres, et il est créé 18.000 parts de fondateur, dont 4.000 sont attribuées aux souscripteurs, à raison d'une part pour 10 actions.

La souscription de la totalité du capital est garantie par les membres du Syndicat d'études ayant précédé la constitution de la société et seront, en principe, proposés comme administrateurs à l'assemblée générale constitutive.

Une tranche de 3.500 actions et les parts de fondateur qui s'y rattachent ont été volontairement laissées à la disposition des souscripteurs indochinois.

Les membres du syndicat mentionné plus haut sont les suivants :

La Banque de l'Union Parisienne, représentée par M. Cahen-Fuzier, son directeur général adjoint ;

La Société indochinoise de commerce, d'agriculture et de finance (S. I. C. A. F.) ;

M. de Laboulaye ¹ [ép. D^{lle} Masquelier], secrétaire général de la Banque de l'Indochine ;

M. J.-F. de Beaufort ² ;

M. Bernard-Bruls ³ ;

M. Bourboulon ⁴ ;

La Cie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient [CCNEO], représentée par M. [Lucien] Launay ;

M. de Lafaulotte ⁵ ;

M. J.-G. Masquelier ⁶, industriel [textile] ;

La Banque Mirabaud, représentée par M. Puerari ;

La Société française pour le commerce avec les colonies et l'étranger [Gradis], représentée par M. Schwob d'Héricourt ⁷ ;

M. Touron ⁸, industriel ;

M. Cdt. de Fréville de Lorme ⁹, industriel.

(Insertion légale faite au *Journal officiel de l'Indochine française*, n° 39, du samedi 15 mai 1926).

¹ Édouard de Laboulaye (1883-1955) : secrétaire général de la Banque de l'Indochine qu'il représenta à la tête de deux douzaines de sociétés, dont la SICAF et plusieurs de ses filiales. Voir [Qui êtes-vous ?](#)

² J.-F. de Beaufort : administrateur de la Biênhoà industrielle et forestière et de la Djember, président de l'Amsterdam Rubber.

³ Raymond Bernard-Bruls (1880-1948) : vieille connaissance de Lionel-Marie. Déjà rencontré à la [Compagnie financière et industrielle](#).

Précédemment vu avec Lionel-Marie à l'Algemeene Belgisch Javasch Cultuur Maatschappij et aux Thés de l'Indochine.

⁴ Henri Bourboulon (Chalon-sur-Saône, 23 mai 1876-Montchauvet, Calvados, 15 avril 1946) : enseigne de vaisseau, démissionnaire en 1907. Représentant du [Crédit foncier d'Extrême-Orient](#) au conseil de la SICAF et de ses filiales Thés de l'Indochine et Ben-Cui (1924-1926).

⁵ [Alexandre de Lafaulotte](#) (1876-1957) : ancien des Mines d'étain de Cao-Bang, administrateur des Étains et wolfram du Tonkin et autres affaires indochinoises.

⁶ De la maison Masquelier Fils au Havre, partie prenante, avec, entre autres, la SICAF, dans la Cotonnière de Saïgon, la Société d'études pour la culture du coton en Indochine, les Thés de l'Indochine et la Cotonnière des Nouvelles-Hébrides. Mêlé en AOF à la Cie des cultures tropicales en Afrique (coton, puis sisal au Sénégal) et, en 1927-1928, à une éphémère prise de contrôle de la Banque française de l'Afrique (A.L.).

⁷ [Georges Schwob d'Héricourt](#) (1864-1942) : administrateur de sociétés.

⁸ Robert Touron (1891-1969) : fils d'Eugène Touron, sénateur de l'Aisne. Voir [Qui êtes-vous ?](#) Filateur à Saint-Quentin, administrateur de la SICAF et de ses filiales, la Société cotonnière de Saïgon et les Thés de l'Indochine... Fondateur en 1927 de la Filature française de Mohair à Péronne avec, entre autres, la Société Le Blan.

⁹ Charles de Fréville de Lorme (1884-1945) : administrateur de sociétés, à commencer par les Plantations de Djember (voir [encadré](#)) et la SICAF.

Société agricole et industrielle de Bêñ-Cui
(*La Journée industrielle*, 26 août 1926)

Sous cette dénomination, a été récemment constituée une société anonyme ayant pour objet la plantation et la culture de la canne à sucre, de l'hévéa et de tous végétaux ; l'achat, le transport et la préparation de tous produits pouvant servir à la fabrication du vout, du caoutchouc ou de tous articles et produits.

Le siège est à Saïgon, 93, boulevard de la Somme.

Le capital est de 1 million de piastres, en actions de 29 piastres, toutes souscrites en numéraire : il pourra être porté à 2 millions de piastres. Il a été créé, en outre, 18.000 parts bénéficiaires.

Les premiers administrateurs sont MM. Raymond Bernard-Bruls, à Paris, 7 rue de Sontay ; André de Lafaulotte, à Paris, 16 *bis*, avenue Bosquet ; Charles Laroche, ingénieur, à Paris, 2, rue Goethe ; Jules Lionel-Marie¹⁰, à Paris, 27, rue Laffitte ; Joseph Masquelier, industriel, à Paris, 4, rue Cambon, et Robert Tournon, industriel, à Paris, 29, rue de Châteaudun.

Amédée Charles Lucien MIGNEN
directeur (25 sept. 1925-31 jan. 1934)

Né à Roanne, le 10 octobre 1898.

Fils de Jean Claude Mignen et de Lucie Célestine Mancel.

Marié à Saint-Rabel (Puy-de-Dôme), le 5 sept. 1940 avec Andrée Josèphe Antoinette Amélie Cluzel.

1919-1920 : campagne d'Orient. 2 citations à l'ordre de la division, 2 blessures, croix de guerre.

Ingénieur agronome.

Assistant à la plantation de Chup ([Compagnie du Cambodge](#))(1924-1925).

Directeur de plantation à la Société agricole de Bêñ-Cui. S'y taille la réputation d'un des meilleurs planteurs d'Indochine.

Directeur de plantation à la [Biênhoà industrielle et forestière](#) (1^{er} fév. 1934),

puis à la [Société des Caoutchoucs du Donai](#) (1939).

Administrateur de la [Société rizicole de Battambang](#).

Directeur du service de recherche agronomique de la [S.I.P.H.](#) (1935).

Mobilisé en France (1939-1945).

De nouveau directeur des Caoutchoucs du Donai à Trang-Bon (1^{er} janvier 1946).

Victime d'une embuscade et grièvement blessé d'une balle au bras (6 août 1947).

Inspecteur à l'[Institut des recherches sur le caoutchouc en Indochine](#) à Lai-Khé (15 nov. 1948).

Chevalier de la Légion d'honneur du 28 février 1951 (ministère des États associés), parrainé par Ph. Langlois-Berthelot, régent de la Banque de France et administrateur de l'IRCI.

Remplacé en juillet 1952 par Compagnon.

Domicilié à Brazzaville, en 1953.

¹⁰ [Jules Lionel-Marie](#) (1878-1957) : fondateur et administrateur délégué de la SICAF.

PLANTATION CO-TRACH
(*Annuaire du syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, 1926
(Renseignements arrêtés au 1^{er} septembre 1926))

Au km. 42.500 — Co-trach.
Voie d'accès : route Cantonale n° 2.
Distance de Saïgon : 113 km.
Propriétaire : S. A. I. B. [Soc. agricole et industrielle de Bên-Cui (groupe SICAF)], siège social Saïgon.
Nature du terrain : terres rouges des forêts.
[4] Age de la plantation (époque de mise en culture) : 5 décembre 1925.
Superficie globale : 500 hectares.
Nombre d'hévéas prévus : 90.000.
Nombre d'arbres par hectare : 130 à 180 prévus après élimination.
Méthode de culture : *clean weeding*.
Main-d'œuvre : 400 coolies (Annamites, Moïs et Tonkinois).
Immeubles et installations : maison du directeur, maisons d'assistants, village moiï, village annamite, village tonkinois.
Matériel agricole : tracteurs Fordson à chenilles, essieux montés, Athey, Stump, Buller, matériel Decauville, etc.
Cheptel : 8 boeufs.
Autres cultures de la plantation : canne à sucre, kapok, maïs.

M. [Jules] Lionel-Marie
et la Société indochinoise de commerce, d'agriculture et de finance
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 13 mars 1927)

Voici la liste des sociétés que la S.I.C.A.F. a créées ou réorganisées ou à la création desquelles elle a participé depuis 1920 :

Société agricole et industrielle de Bên-Cui (Plantations de cannes à sucre et d'hévéas dans les provinces de Tayninh (sur la rivière de Saïgon) et de Baria) \$ 1.000.000

SOCIÉTÉ AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DE BEN CUI
(*L'Information financière, économique et politique*, 13 octobre 1928)

L'assemblée ordinaire du 3 octobre a approuvé les rapports et les comptes du premier exercice social, portant sur la période comprise entre le 25 juin 1926 et le 31 décembre 1927. Il n'a pas été établi de compte de profits et pertes, la société n'étant pas encore arrivée à la période d'activité industrielle.

L'assemblée a ratifié la nomination en qualité d'administrateurs de MM. Ch. Furiat, C. de Fréville de Lorme, Ed. de Laboulaye, W.-C. Loudon, Ch. Mallet, F. Monnier, général Nouvion, Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient, Société française pour le commerce avec les colonies et l'étranger.

En fin d'exercice, les concessions sociales comportaient :

1° À Bên Cui : 1° deux parcelles d'une contenance totale de 848 hectares et 2° une parcelle de 923 hectares ;

2° À Co-Trach : une parcelle de 500 hectares et une parcelle de 969 hectares.

La concession de Ben Cui est composée de terre grise de bonne qualité, celle de Co-Trach comprend certaines parties de terres rouges.

Il a été construit en 1926 et 1927, 4 km. 300 de routes de plantation de 6 m. 30 de large, et on a commencé l'établissement de 9 km 800 de routes qui seront terminés en 1928.

À Bèn Cui, il a été planté en hévéas 24 hectares en 1926 et 425 hectares en 1927. Pour 1928, il sera planté 710 hectares. Les arbres plantés sont à la densité de 400 à l'hectare. La plantation a eu lieu avec des graines sélectionnées de Cochinchine ou de Java.

Les essais de plantation de canne à sucre, portant sur 22 hectares, ont donné des résultats intéressants. Cependant la Société a décidé de ne reprendre ces essais qu'ultérieurement.

Dans le domaine de Co-Trach, il a été planté 216 hectares d'hévéas.

Jugeant inutile la dispersion des efforts sociaux sur deux domaines aussi éloignés l'un de l'autre, le conseil a décidé la cession du domaine de Co Trach à une Société voisine, la Société agricole de Song-Ray, déjà installée dans la région.

CHRONIQUE FINANCIÈRE

(L'Éveil économique de l'Indochine, 13 janvier 1929)

Bèn-Cui recule à 145, sur le bruit que ses terrains, pris pour des terres rouges, ne seraient que de la... Bièn-hoa, ce qui, évidemment, n'est pas indiqué pour faire de l'hévéa. Quel crédit faut-il accorder à cette rumeur ? Nous n'en savons rien ; elle est déjà ancienne, car, à Saïgon, nous avons entendu parler d'une déconvenue de la société qui, au début du défrichement, aurait demandé à l'administration de troquer ce terrain contre un autre ; l'administration aurait refusé. Mais quels bruits ne courent pas à la colonie ? S'il fallait les croire tous !

Société indochinoise de commerce, d'agriculture et de finance

Résumé du rapport pour 1928

(L'Éveil, 13 octobre 1929)

[...] La Société agricole et industrielle de Bèn-Cui donne satisfaction ; la question de la main-d'œuvre n'y a pas l'acuité rencontrée dans d'autres régions. [...]

Notre carnet financier

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 décembre 1930)

La Société agricole et industrielle de Bèn-Cui a emprunté 57.609 piastres à 6 % au gouvernement de l'Indochine.

PLANTATION BENCUI

(Annuaire du Syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine, 1931)



Village de coolies contractuels (Pl. 97 bis)
 (Annuaire du Syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine, 1931)

Propriétaire : Société agricole et industrielle de Bê-n-cui.
 Commune de Don-Thuan.
 Canton de Ham-minh-Tuong.
 Voie d'accès : route Coloniale n° 1 (Pnom-Penh), route Provinciale n° 5, loc. de Ban-ha à Bêncui.
 Distance de Saïgon : 85 km.
 Nature du terrain : terres grises.
 Année de la première mise en culture : 1926.
 Superficie globale : (Voir ci-avant, province de Tâyninh n° 11).
 Méthode de culture : selected weeding.
 Main-d'œuvre : 460 coolies tonkinois et annamites.
 Immeubles et installations : maison du directeur, 3 maisons d'assistants, 3 villages de coolies, infirmerie, magasins, garage, marché, châteaux d'eau.
 Matériel agricole : un tracteur.
 Cheptel : 12 animaux.

PROVINCE DE TAYNINH

N°	PLANTATION	PROPRIÉTAIRE ou DIRECTEUR		SUPERFICIE	
		NOM	ADRESSE	TOTALE	PLANTÉE

11	Bên-Cui [Sté agr. indus. de]	Van Pelt, inspecteur général	Saïgon, 2, r. Pellerin	1871 87	1.200 00
----	------------------------------	------------------------------	------------------------	---------	----------

N ^o	Plantation	Nb d'hévéas plantés								Production actuelle	
		Av. 1924	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930	Nb arbres en saignée	tonnes métriques
11	Bên-Cui			9.600	170.000	300.400					

Cochinchine

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 octobre 1931)

Il est fait concession définitive de ... 819 ha. à Don-Thuan (Tayninh) à la Société agricole de Ben-cui...

Notre carnet financier

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 décembre 1931)

Ben-Cui construit une usine pour traiter le latex, la société devant saigner l'an prochain 200 ha. d'hévéas non greffés.

Agricole et Industrielle de Bên-Cui

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 21 décembre 1933)

Le bilan au 31 décembre 1932 ne comporte pas encore de compte de profits et pertes.

Les immobilisations sont portées pour 1.266.382 piastres contre 1.176.220 piastres ; le réalisable atteint 17.135 piastres contre 14.053 piastres et le disponible s'élève à 12.346 piastres au lieu de 1.571 piastres.

Le capital est de 1 million et l'exigible à terme est passé de 145.600 piastres à 225.600 piastres et l'exigible à vue de 56.324 piastres à 70.264 piastres.

Notre carnet financier

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 1^{er} janvier 1934)

Ben-Cui a 1.181 ha. plantés d'hévéas et en saignera 242 ha. cette année.

Société indochinoise de commerce, d'agriculture et de finance (S. I. C. A. F.)

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 11 janvier 1934)

[...] La Société agricole et industrielle de Bèn-Cui a commencé à exploiter en 1933 les parcelles plantées en 1926 et mettra en saignée, en 1934, les parcelles plantées en 1927 et non greffées.

Les productions de début sont satisfaisantes et l'on attend d'heureux résultats de l'entrée en rendement des plantations greffées, qui couvrent 932 hectares sur un total de 1.187 hectares plantés en hévéas. Elle a bénéficié en 1933 d'avances du gouvernement général de l'Indochine pour l'entretien des superficie non encore en exploitation. [...]

Charles Louis Alexandre FURIET (Toulouse, 1867-Paris, 1953), président

Président de la [Biênhoa industrielle et forestière](#) (1931)

Agricole et Industrielle de Bêñ-Cui
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 22 février 1934)

Réunis en assemblée générale ordinaire sous la présidence de M. Charles Furiet, président du conseil d'administration, les actionnaires de la Société industrielle et agricole de Bêñ-Cui ont approuvé les comptes du sixième exercice social, clos le 31 décembre 1932, et qui ne comportent pas encore de compte de Profits et pertes.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1932 (en piastres)

ACTIF	
Immobilisations	1 00
Frais de constitution	1 00
Frais de premier établissement en Indochine :	
Terrains et concessions	31.165 42
Bâtiments, routes, outillage	196.309 59
Plantations d'hévéas	458.926 41
Direction et frais généraux	345.842 75
Essai de canne à sucre	97.855 41
Frais généraux en Extrême-Orient	63.917 86
Intérêts sur avances	24.125 01
Frais de premier établissement en Europe	48.239 07
Réalisable :	
Débiteurs	4.499 79
Stocks divers	5.281 40
Impôts à récupérer	7.354 64
Disponible :	
Caisses et banques	12.346 16
Total.	<u>1.295.864 51</u>

PASSIF	
Non exigible :	
Capital	1.000.000.
Exigible à terme :	
Avances du Gouvernement général de l'Indochine	225.600 00
Exigible à vue :	
Créditeurs divers	70.264 51
Total	<u>1.295.864 51</u>

Dans son rapport, le conseil d'administration donne les précisions suivantes sur l'activité de la société pendant l'exercice sous revue :

Nous rappelons que notre plantation couvre 1.181 ha. plantés en hévéas dont 939 ha. ont été greffés en 1930 et 1931 dans d'excellentes conditions de réussite, et 242 ha. ont été plantés en 1966 et 1927, mais n'ont pas été greffés ultérieurement, en raison du développement qu'ils avaient déjà atteint.

Depuis le début de 1933, les parcelles plantées en 1926 ont été mises en saignée : des essais sont également en cours sur les plantations de 1927 qui seront exploitées de façon régulière en 1934 ; de la sorte, l'an prochain, 242 ha. seront en saignée.

Les rendements sont particulièrement satisfaisants en raison, à notre sens, de la qualité des graines sélectionnées dont les arbres sont issus.

La petite usine provisoire que nous avons aménagée, à peu de frais en 1932, pour le traitement des latex, suffira pour une production de caoutchouc d'environ 150 tonnes. Nous devons augmenter le nombre des machines au fur et à mesure des besoins.

Concours financiers

Réduction des frais généraux

Le Gouvernement général de l'Indochine nous a alloué en 1932, au titre de nos cultures, une avance de \$ 80.000 qui a suffi pour le règlement des dépenses qu'exigeait l'entretien normal de nos plantations, en dépit de l'accroissement de nos charges d'emprunt, mais aussi à la suite d'une forte compression de nos frais : la diminution n'a pas été moindre de 35 % par rapport au montant exposé en 1931.

Notre personnel européen a accepté une réduction sensible de ses rémunérations. D'autre part, les salaires de la main-d'œuvre bénéficiant de contrats — et qui nous donne d'ailleurs satisfaction — ont été abaissés de 0,40 à 0,30 par jour. Le nombre de nos coolies contractuels, tonkinois et annamites, qui était de 171 au 1^{er} janvier 1932, est passé à 153 au 1^{er} janvier 1933. Nous avons cependant pu éduquer des seigneurs qui ont été mis au travail dans le courant de la présente année.

En 1933, le Gouvernement général nous a consenti une avance de \$ 50.790, inférieure à la précédente, à la suite d'une mesure d'ordre général comportant modification des bases de calcul des montants accordés.

Nous ne laissons pas d'être préoccupés par l'éventualité d'une suppression du concours administratif en 1934, alors que notre société n'est pas encore en mesure de faire face à ses dépenses d'exploitation.

Direction

La Société indochinoise de commerce, d'agriculture et de finance (S. I. C. A. F.)*, qui avait rempli, en 1932, sa mission de gérante, a dû restreindre ses charges et son personnel ; elle nous a, dès lors, proposé de mettre fin à son concours à compter du 30

juin 1933, ce que nous avons accepté. Désormais, votre président assure, à Paris, la délégation du conseil ; à Saïgon, nous recourons, depuis le 30 juin 1933, et pour nous représenter sur place, au concours de la Société indochinoise de contrôle et de gestion.

Notre directeur, en fonction sur notre domaine depuis le début de notre société, mérite tous nos remerciements pour les résultats de la gestion compétente et dévouée.

Modifications des statuts

Nous vous avons convoqués en assemblée extraordinaire pour vous demander d'adapter nos statuts à la réglementation des avances administratives qui nous sont consenties. Le gouvernement général de l'Indochine a demandé que faculté lui fût reconnue de compenser ses avances par des actions de priorité ou privilégiées, dans le cas où il serait créé des titres de cette catégorie, et même de remplacer en titres de ce type tout ou partie des actions ordinaires qui lui auraient été précédemment attribuées.

Ces demandes ne soulèvent de notre part aucune objection, le concours du Gouvernement général de l'Indochine nous ayant permis de maintenir et poursuivre notre œuvre, en un temps où il nous eût été impossible de nous procurer de ressources.

Les résolutions présentées par le conseil ont été approuvées à l'unanimité.

Elles comportent, outre l'acceptation des comptes sociaux, la nomination comme commissaires aux comptes de MM. Ducarouge et Hellies, et la réélection comme administrateurs, pour une nouvelle période de six années, de MM. Bernard-Bruls, Charles Furiet et la Compagnie de commerce et de navigation [CCNEO] dont les mandats étaient venus à expiration.

À l'issue de l'assemblée ordinaire, les actionnaires ont tenu une assemblée générale extraordinaire qui a décidé diverses modifications aux statuts. Voici les termes du rapport du conseil à l'assemblée extraordinaire :

Le gouvernement général de l'Indochine a pris, messieurs, le 17 février 1933, un arrêté complétant la réglementation antérieure des avances qu'il consent aux plantations d'hévéas ; cet acte stipule, à titre de mesure générale, que, si une société bénéficiaire d'avances émet des actions privilégiées ou de priorité, le gouvernement général aura, à toute époque, le droit de se faire attribuer des actions de cette catégorie en compensation de ses avances alors consenties, ou même en échange au pair des actions ordinaires qui pourraient lui avoir été déjà remises en règlement total ou partiel des dites avances.

Aux termes d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de notre société, tenue le 20 octobre 1932, le conseil d'administration est déjà autorisé, sans qu'il soit nécessaire d'en référer à une assemblée, à accroître le capital social dans la mesure des augmentations qui seraient nécessitées par l'exercice du droit du Gouvernement général de convertir ses avances en « actions », sans autre qualification de catégorie. La délivrance au Gouvernement général d'actions privilégiées ou de priorité, dans le cas où la société se proposerait d'émettre des titres de ce type demeure dès lors subordonnée à une modification de nos statuts, soit donc à une nouvelle décision qu'il vous est proposé d'adopter.

Société agricole et industrielle de Bê-n-Cui,
(*L'Information d'Indochine économique et financière*, 29 décembre 1934)

L'assemblée ordinaire du 20 novembre a approuvé les comptes de l'exercice 1933, ne comportant pas encore de compte d'exploitation.

Les dépenses de l'exercice, soit 55.390 piastres (contre 80.183 p. en 1932), ont été imputées au compte de premier établissement. Celui-ci est porté dans les écritures pour 1 million 321.781 piastres.

L'actif réalisable est de 15.369 piastres contre 17.130 piastres précédemment et il y a 8.396 p de caisse et banque contre 12.346 p. En regard, les créiteurs divers ont un peu diminué à 69 157 piastres, mais les avances du Gouvernement Général de l'Indochine se sont gonflées de 225.600 p. à 276.390 p., du fait du prêt consenti en 1933 pour les cultures d'hévéas. Le capital est inchangé à 1 million de piastres.

L'assemblée a renouvelé le mandat de MM. de Laboulaye, administrateur sortant, et elle a ratifié la nomination de MM. Jean Laurent ¹¹ et F. de Flers ¹² comme membres du conseil d'administration.

Dans son rapport, le conseil indique que le bon état d'entretien des cultures, qui couvrent environ 1.200 hectares, a continué à être assuré dans les meilleures conditions d'économie. Les rendements satisfaisants des saignées doivent être attribués à la qualité des graines sélectionnées. Quant au caoutchouc, il est également de bonne qualité et la production de l'année en cours dépassera certainement 125 tonnes. La Société bénéficie donc d'une situation satisfaisante que le relèvement du marché du caoutchouc va encore améliorer.

Société agricole et industrielle de Bèn-Cui
Assemblée générale ordinaire du 26 novembre 1934
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 5 janvier 1935)

Assemblée présidée par M. Ch[arles] Furiet, président du conseil d'administration, assisté comme scrutateurs des deux plus forts actionnaires présents : M. Danderieux, représentant la Banque de l'Indochine, et M. de la Bouillerie, représentant MM. Demachy et Compagnie.

M. [René] Mingot assure les fonctions de secrétaire.

19.431 actions sont présentes ou représentées

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous avons convoqués, messieurs, en assemblée générale ordinaire pour vous rendre compte du 7^e exercice social clos le 31 décembre 1933 et vous soumettre le bilan de votre société à cette date.

L'état satisfaisant des plantations

Les superficies indiqués l'an dernier n'ont subi aucune modification ; la plantation couvre environ 1.200 hectares dont les quatre cinquièmes en hévéas greffés, et un cinquième en hévéas issus de graines sélectionnées.

Le bon état d'entretien de nos cultures a continué à être assuré dans les meilleures conditions d'économie, le prix de revient de nos travaux ayant pu même être abaissé.

Nos pépinières ont été développées. La main-d'œuvre contractuelle s'est maintenue au chiffre de 150 coolies : nous avons abouti à recruter sur place certain contingent de main-d'œuvre libre, notamment en vue de former des saigneurs. Nous nous efforcerons d'améliorer encore les résultats acquis à ce titre.

Nous vous signalons l'an dernier la mise en saignée, au cours de 1933, de parcelles non greffées de 1926, ainsi que les essais poursuivis sur les hévéas non greffés de 1927 ; nos rendements satisfaisants doivent être attribués à la qualité des graines sélectionnées dont nos arbres sont issus.

¹¹ Jean Laurent (1900-1952) : polytechnicien, inspecteur des finances, il entre à la Banque de l'Indochine le 1^{er} janvier 1928 comme inspecteur général et en devient directeur général en 1946. Voir [encadré](#).

¹² François de Flers (1902-1986) : inspecteur des finances, entré à la Banque de l'Indochine en 1931, il en fut PDG de 1960 à 1975. Voir [encadré](#).

Production

Notre caoutchouc est de bonne qualité, et la proportion obtenue en feuilles fumées de premier choix est, cette première année, très satisfaisante. La production de l'année en cours dépassera certainement 12 tonnes.

Notre petite usine provisoire suffit encore actuellement à nos besoins : nous n'en devons pas moins poursuivre à bref délai le développement de notre équipement industriel, suivant un plan d'ensemble dès maintenant à l'étude.

Notre société bénéficie donc d'une situation satisfaisante, que le relèvement du marché du caoutchouc va encore améliorer. À la suite de l'accord international pour la restriction de la production signé le 28 avril 1934, le cours de la matière première a subi une vive hausse : lors de votre dernière assemblée, l'an passé à pareille époque, ce cours dépassait à peine 3 francs par kilo ; il varie en ce moment autour de 4 francs, après avoir atteint 5 fr. 25 au mois d'août 1934.

Le concours du gouvernement général

Au cours de l'année 1933, le gouvernement général de l'Indochine nous a alloué, au titre de nos cultures, une avance de \$ 50,79.

Pour 1934, nous avons demandé une nouvelle avance qui devait être la dernière ; nous n'avons aucune raison de penser qu'elle puisse nous être refusée : mais, en fait, nous n'avons pas encore été avisés de sa délivrance.

Nous avons prié le gouvernement général de substituer au plan de remboursement de ses avances prévu par les règlements en vigueur, un échelonnement d'échéances plus souple, en harmonie avec la cadence des rentrées que nous vaudra le développement de notre production.

Sa réponse ne nous est pas encore parvenue mais nous pouvons espérer qu'elle sera favorable, des facilités du même ordre ayant été accordées à diverses sociétés indochinoises de plantation d'hévéas.

Direction

Notre directeur est venu en France, en congé, au cours de 1933 ; son intérim a été assuré de manière satisfaisante.

Notre plantation a continué de bénéficier des inspections techniques de M. W. G. Birnie.

Frais de premier établissement

Le bilan que nous vous présentons ne comporte que des frais de premier établissement, la production étant trop faible encore pour donner lieu à un compte d'exploitation.

Nos dépenses en Indochine et en France, depuis la création de notre société, s'élèvent au 31 décembre 1933 à \$ 1.321.780.49

Questions à l'ordre du jour

Nous avons le regret d'être privés de la collaboration de plusieurs de nos collègues : au cours du présent exercice, M. F[rédéric] Monnier ¹³ nous a remis sa démission

¹³ Frédéric Monnier (1887-1945) : fils de Philippe Monnier et de Louise Térond. Petit-fils de Frédéric Monnier (1834-1884), associé de la Banque André-Girod & Cie (future Banque Neuflyze) et d'Isabelle André, cousine d'Alfred André (régent de la Banque de France, administrateur du PLM, de la Banque impériale ottomane, des Tabacs du Portugal...). Neveu de Louis Monnier (associé de la Banque Neuflyze, administrateur du P.-O., des Mines de Huaron...) et d'André Monnier (des Mines de Sélénitza et des Forges de Franche-Comté). Marié à Suzanne Mirabaud, fille de Gustave (Phosphates de Gafsa, Société Le Nickel, Mokta-el-Hadid, etc.). Parents de Jacques (de l'Association minière et des Mines d'or de Litcho, au Siam), Béatrice (M^{me} Pierre Deloche de Noyelle) et Thierry (ép. Monique Schlumberger).

d'administrateur ; nous avons également reçu, le 22 novembre, date de la dernière réunion de notre conseil avant la présente assemblée, les démissions de MM. Bernard-Bruls et Masquelier, ainsi que celle de la Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient [CCNEO] et de la Société indochinoise de commerce d'agriculture et de finance (S. I. C. A. F.). Enfin, M. de Lafaulotte, dont le mandat vient à expiration, nous a fait connaître qu'il n'en sollicitait pas le renouvellement.

À la suite de la démission de M. [Frédéric] Monnier, nous avons demandé à M. J. Laurent et à M. de Flers de faire partie de notre conseil. Nous vous prions de ratifier leurs nominations d'administrateurs.

Les pouvoirs de M. Laurent, nommé en remplacement de M. F[rédéric] Monnier, expireraient à la date de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1935 et ceux de M. de Flers à la date de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1939.

Le roulement prévu à l'article 18 des statuts met fin aux pouvoirs d'administrateurs de MM. de Laboulaye, de Lafaulotte et Lionel-Marie.

Vous avez à nommer les commissaires chargés de faire un rapport sur les comptes de l'exercice 1934 et à fixer le montant de leur rémunération. M. E. Ducarouge et M. J. Hellies sont rééligibles.

Les opérations que vos administrateurs ont traitées en vertu de l'autorisation que vous leur avez donnée, conformément à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, se sont bornées à des opérations de banque ou commerciales courantes. Nous vous demandons de bien vouloir leur renouveler la même autorisation pour la période qui prendra fin lors de l'approbation des comptes de l'exercice 1934.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1933 (en piastres)

ACTIF	
Immobilisations :	
Frais de constitution	1 00
Frais de premier établissement en Indochine :	
Terrains et concessions	31.165 12
Bâtiments, routes, outillage	199.871 75
Plantations d'hévéas	469.245 87
Direction et Frais généraux	357.168 30
Essai de canne à sucre	97.855 41
Frais généraux Extrême-Orient	69.863 68
Intérêts sur avances	42.273 27
Frais de premier établissement en Europe	54.336 89
Réalisable :	
Débiteurs	1.672 03
Stocks divers	5.414 39
Impôts à récupérer	8.282 62
Disponible :	

Caisses et banques	8.396 57
	<u>1.345.547 10</u>
PASSIF	
Non exigible :	
Capital	1.000.000 00
Exigible à terme :	
Avances du gouvernement général de l'Indochine	276.390 00
Exigible à vue :	
Créditeurs divers	60.157 10
	<u>1.345.547 10</u>

LA DISCUSSION

M. le président ayant donné la parole aux actionnaires qui auraient des observations à présenter ou des renseignements à demander, un actionnaire désire savoir si les actionnaires pouvaient espérer recevoir un dividende avant le remboursement intégral des avances consenties par le Gouvernement général de l'Indochine.

M le président répond que les conditions des avances faites par le Gouvernement général ne permettaient pas de répartition aux actionnaires avant l'amortissement de la dette envers la Colonie. Le conseil, comme il est indiqué dans le rapport, a adressé une demande au Gouvernement général afin d'obtenir un aménagement des échéances adapté aux possibilités commerciales de la société. Il ne peut pas échapper au Gouvernement général que les actionnaires, ouvriers de la première heure, mériteraient de recevoir, dans un délai rapproché, une rémunération de leur capital.

Les perspectives de rendement

Le même actionnaire relève que la production de 1934, 125 tonnes, ne couvre pas encore les frais d'exploitation, si l'on se base sur les cours actuels du caoutchouc. Quelle production le conseil pense-t-il obtenir dans les années à venir ?

M. le président observe que la situation financière dépendra essentiellement des cours du caoutchouc. Pour l'instant, la société profite des stipulations de l'accord international des producteurs de caoutchouc qui, selon toutes prévisions, restera en vigueur, tout au moins jusqu'en 1938.

Il n'est pas possible d'avancer dès à présent des chiffres certains sur les récoltes des années à venir, mais on prévoit qu'il sera obtenu de 250 à 275 tonnes pour 1935 et de 500 tonnes pour 1936. Et, en définitive, on peut compter sur l'état des plus favorables des plantations, au dire de tous ceux qui ont visité ou inspecté le domaine.

LES RÉOLUTIONS

Les résolutions suivantes sont ensuite mises aux voix et adoptées à l'unanimité :

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, du bilan et du rapport des commissaires aux comptes, approuve les comptes de l'exercice 1933 tels qu'ils lui sont présentés, et donne décharge au conseil d'administration.

Deuxième résolution

L'assemblée générale ratifie la nomination faite par le conseil aux fonctions d'administrateurs, de MM. J. Laurent et F. de Flers, leur pouvoir devant respectivement expirer à la date des assemblées qui statueront sur les comptes des exercices 1935 et 1939.

L'assemblée décide de ne renouveler qu'un seul des trois mandats venus à expiration et réélit aux fonctions d'administrateur, M. E. de Laboulaye, pour six années, ses pouvoirs devant expirer à la date de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1939.

Troisième résolution

L'assemblée générale nomme MM. E. Ducarouge et J. Hellies, commissaires aux comptes, avec facilité d'agir conjointement ou séparément pour faire un rapport à l'assemblée générale sur les comptes de l'exercice 1934, et fixe à 500 francs le montant des émoluments de chacun d'eux.

Quatrième résolution

L'assemblée générale donne à ses administrateurs les autorisations exigées par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867 pour la période qui prendra fin à l'assemblée générale devant approuver les comptes de l'exercice 1934.

Elle ratifie en tant que de besoin, les opérations qu'ils ont pu faire avec la Société, soit en leur nom personnel, soit comme administrateurs d'autres sociétés.

BEN-CUI

(SOCIÉTÉ AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DE)

(Marcel LEROY, *Le Caoutchouc*, Paris, 1935, p. 19 s)

Conseil : MM. Ch. Furiat, E. de Laboulaye, J. Lionel-Marie, Ch. Mallet, Général Nouvion ¹⁴, Y. Tassel, Jan Regemorter, Comte A[rnaud] de Vogüé, J[ean] Laurent [Banque de l'Indochine], F[rançois] de Flers [Banque de l'Indochine].

Capital : 1 million de piastres indochinoises, divisé en 40.000 actions de 25 piastres.

Parts de fondateur : 18.000.

Partage des bénéfices : Premier dividende de 7 % non cumulatif aux actions. Sur le surplus : 10 % au conseil. Prélèvement pour fonds de prévoyance à décider par l'assemblée. Sur le solde. 75 % aux actions, 25 % aux parts.

Liquidation : apurement du passif. Remboursement du nominal des actions. Répartition entre les actions de la totalité du fonds de prévoyance. Ensuite : 10 % au conseil. Le solde : 75 % aux actions, 25 % aux parts.

Objet : culture de l'hévéa en Cochinchine.

PLANTATIONS DHÉVÉAS (en hectares)

Concession	Planté en 1926.1927 en graines sélectionnées et non greffé	Greffé en 1930/31	Total planté

¹⁴ Frédéric Nouvion (1868-1949) : frère de Henri Nouvion, directeur (1901), puis administrateur-directeur (1906-1931) de la Banque de l'Afrique occidentale. Général, membre actif de l'Institut colonial français, co-fondateur des Mines de l'Oued-Oudina (Algérie). Commandeur de la Légion d'honneur.

1.871	240	945	1.185
-------	-----	-----	-------

Les plantations ont été faites en très belles terres grises. On estime la production des 240 hectares non greffés à 130 tonnes pour 1934. Le potentiel de production, d'ici 10 ans, serait de 1.100 tonnes environ.

Les avances du gouvernement général de l'Indochine, qui ont été de \$ 80.000 en 1932, ont été réduites à la suite de mesures d'ordre général à \$ 50.790 pour 1933. Le conseil a demandé :

- a) qu'une dernière avance lui soit consentie pour 1934 ;
- b) qu'il soit substitué, au plan de remboursement de ses avances prévu par les règlements en vigueur, un échelonnement d'échéances plus souple, en harmonie avec la cadence des rentrées qui viendront du développement de la production. Diverses sociétés indochinoises de plantations d'hévéas ont, du reste, bénéficié de facilités du même ordre.

Bien qu'il n'ait pas encore eu de réponse, le conseil espère obtenir satisfaction.

Si les avances étaient arrêtées, il devrait chercher un complément de ressources lui permettant de combler l'écart entre les recettes et les dépenses d'exploitation, cela jusqu'à la période d'équilibre qui n'est plus éloignée.

BILAN AU 3 DÉCEMBRE 1933 (en piastres)

ACTIF		
Immobilisations :		
Frais de constitution		1
Frais de premier établissement en Indochine :		
Terrains et concessions.	31.165,42	
Bâtiments, routes, outillage, etc.		199.871,75
Plantations d'hévéas :	469.245,87	
Direction et frais généraux :	357.168,30	
Essai de canne à sucre :	97.855,41	
Frais généraux Extrême-Orient :	69.836,58	
Intérêts sur avances :	42.273,27	1.267.443,69
Frais de premier établissement en Europe		54.336,89
Réalizable		
Débiteurs :	1.672,03	
Stocks divers :	5.414,39	
Impôts à récupérer :	8.282,62	15.369,04
Disponible		
Caisses et banques :	8.396,57	
Total		<u>1.345.547,10</u>
PASSIF		
Non exigible :		
Capital		1.000.000,00
Exigible à terme :		
Avances du gouvernement général de l'Indochine		276.390,00
Exigible à vue :		
Créditeurs divers		69.157,10
Total		<u>1.345.547,10</u>

Société indochinoise d'agriculture, de commerce et de finance
(S. I. C. A. F.)
Assemblée ordinaire du 1^{er} décembre 1934
(L'Information d'Indochine, économique et financière, 16 février 1935)

[...] La Société agricole et industrielle de Bèn-Cui, qui possède 1.200 hectares environ d'hévéas dont les 4/5 greffés, exploite les parcelles plantées en 1926 et 1927 et non

greffées. Leur production sera d'au moins 125 tonnes de caoutchouc pour l'année en cours. Elle est inscrite pour bénéficier, au cours de la présente année, d'une avance du gouvernement général de l'Indochine au titre des plantations non encore en rendement. En 1935, les superficies greffées commenceront à entrer en saignée. [...]

SICAF

Assemblée ordinaire du 13 juin 1935

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 28 septembre 1935)

[...] La production de la Société agricole et industrielle de Bèn-Cui a été, en 1934, de 153 tonnes de caoutchouc. Cette société va fusionner avec la Société des plantations d'An-Loc, qui a absorbé par ailleurs la Société agricole de Suzannah, pour former une nouvelle affaire sous la dénomination de Société indochinoise de plantations d'hévéas. [...]

Société agricole et industrielle de Bèn-Cui

Assemblée ordinaire du 17 juin 1935

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 17 août 1935)

Assemblée présidée par M. [Charles] Furiet, président du conseil d'administration, assisté comme scrutateurs, de deux plus forts actionnaires présents, M. Danderieux, représentant la Banque de l'Indochine, et M. [René] Mingot, représentant la S.I.C.A.F.

M. Gimon ¹⁵ assure les fonctions de secrétaire.

18.101 actions sur un total de 40.000 sont présentes ou représentées.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous avons convoqués, messieurs, en assemblée générale ordinaire pour vous soumettre les comptes de notre huitième exercice et le bilan de votre société arrêté au 31 décembre 1934.

Plantations

Nous n'avons à vous signaler aucune modification concernant la superficie de notre plantation qui couvre environ 1.200 hectares. Au cours de l'année écoulée, nos cultures ont été entretenues dans les meilleures conditions d'économie. Nous avons poursuivi l'éducation de notre main-d'œuvre en vue des saignées, et organisé, pour nos coolies, de nouveaux villages.

La totalité de la partie non greffée de notre plantation étant entrée en production, nous avons pu constater que les rendements de nos hévéas se manifestaient largement supérieurs à la moyenne, en raison principalement de la valeur des graines sélectionnées dont nos arbres sont issus.

La mise au point de notre fabrication s'est poursuivie et la qualité de nos feuilles fumées a donné toute satisfaction à nos acheteurs.

La récolte de 1934 a atteint 153 tonnes, comprenant un pourcentage très élevé de feuilles fumées de premier choix.

¹⁵ Pierre Gimon (1909-1988) : vraisemblablement introduit dans le groupe SICAF par René Hachette, administrateur délégué, longtemps directeur de la Cie de l'Afrique orientale avec le père de Pierre Gimon. Successeur de Furiet à la présidence des Forêts et scieries de Biênhoà. Voir [encadré](#).

En raison de l'accroissement de notre production, nous avons entamé la construction d'une usine moderne. La première tranche des travaux a été exécuté au cours de premier semestre de la présente année.

Enfin, et comme nous avons, dans les derniers jours de l'exercice sous revue, et ainsi qu'il vous sera exposé en assemblée extraordinaire, envisagé notre fusion avec un groupe de sociétés de plantations, nous avons pu surseoir à l'encaissement de l'avance que le Gouvernement général mettait à notre disposition pour l'entretien de nos cultures.

La direction de notre plantation continue à être exercée par M. Mignen. Le développement de notre production nous a amenés à recruter un assistant français.

M. W. G. Birnie assure, comme par le passé, avec une activité et un dévouement qui nous donnent la plus complète satisfaction, l'inspection technique de nos cultures.

Établissement du bilan

Le bilan que nous vous présentons, ne correspondant encore qu'à une période de premier établissement, il n'a pas établi de compte de Profits et pertes.

Nos dépenses en Indochine et en France, depuis la création de notre société s'élèvent, au 31 décembre 1934, à 1.352.500 \$ 33, en augmentation de 30.718 \$ 84 sur le montant arrêté au 31 décembre 1933.

Questions à l'ordre du jour

Vous rappelant la deuxième résolution que vous avez adoptée en renouvellement d'un mandat d'administrateur au cours de votre dernière assemblée ordinaire, ainsi que les démissions formulées par six de nos collègues, nous vous proposons de donner *quibus* entier et définitif de leur gestion à MM. Monnier, Bernard-Bruls, de Lafaulotte, Lionel-Marie, Masquelier, ainsi qu'à la Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient [CCNEO] et à la Société indochinoise de commerce d'agriculture et de finance [SICAF].

Nous croyons devoir vous indiquer dès à présent qu'en cette année 1935, et pour faciliter les négociations qui tendaient à la fusion de notre société avec un groupe de sociétés de plantations, MM. le général Nouvion et Ch. Mallet ont mis leur siège à la disposition de notre conseil.

Vous aurez à nommer les commissaires chargés de faire un rapport sur les comptes de l'exercice 1935 et à fixer le montant de leur rémunération. MM. E. Ducarouge et J. Hellies sont rééligibles. [...]

Bilan au 31 décembre 1934 (en piastres)

ACTIF	
Immobilisations :	
Frais de constitution	1 00
Frais de premier établissement en Indochine :	
Terrains et concessions	31.165 42
Bâtiments et outillage, etc.	200.232 37
Plantations d'hévéas	478.766 77
Direction et frais généraux	365.935 63
Essai de canne à sucre	97.855 41

Frais généraux en Extrême-Orient	71.280 97
Intérêts sur avances	50.099 03
Frais de premier établissement en Europe	57.164 70
Réalisable :	
Débiteurs	1.239 78
Stocks divers	11.869 831
Impôts à récupérer	9.898 53
Disponible :	
Caisses et banques	481 49
Total	<u>1.375.990 96</u>
PASSIF	
Non exigible :	
Capital	1.000.000 00
Exigible à terme:	
Avances du gouvernement général de l'Indoch.	276.390 00
Exigible à vue :	
Créditeurs divers	99.600 96
Total	<u>1.375.990 96</u>

SICAF

Société indochinoise de commerce, d'agriculture et de finance
Assemblée ordinaire du 13 juin 1935

(L'Information d'Indochine, économique et financière, 28 septembre 1935)

[...] La production de la Société agricole et industrielle de Bêñ-Cui a été en 1934 de 153 tonnes de caoutchouc, cette société va fusionner avec la Société des plantations d'An-Loc, qui a absorbé par ailleurs la Société agricole de Suzannah, pour former une nouvelle affaire sous la dénomination de Société indochinoise de plantations d'Hévéas [SIPH] [...]

Arnaud de Vogüé,

Ainsi vint au monde... la S.I.P.H. (1905-1939)

Amicale des anciens planteurs d'hévéas 28480 Vichères, 1993, 416 p.

[95] Bêñ-Cui se trouvait en terre grise, sur la rive droite de la rivière de Saïgon dans sa partie haute, et juste en face des quelque 7 à 8.000 hectares que Michelin devait planter à Dau-Tieng. Au début, ses promoteurs avaient envisagé d'y entreprendre la culture de la canne à sucre en parallèle avec celle de l'hévéa. Fort heureusement, l'idée (de Lionel-Marie, je crois) en avait été rapidement abandonnée et, sous la direction experte d'Amédée Mignen, Bêñ-Cui était devenu bientôt la « vitrine » de la S.I.C.A.F.,

plantation-modèle que l'on montrait volontiers aux visiteurs, à cause de la croissance très homogène de ses arbres, de l'efficacité des méthodes d'entretien du sol qu'on y appliquait et du bon état sanitaire de ses coolies.

.....
[166] La concession d'origine était relativement petite, guère plus de 1.500 hectares. Entre 1927 et 1929, quelque 1.200 hectares [167] — à peu de chose près la totalité des terrains de bonne qualité de la concession — furent plantés en hévéas non greffés. Les opérations de « planting » avaient été menées par Mignen avec méthode et, en conséquence d'un pourcentage de reprises très satisfaisant, tous les lots sans exception présentaient, dès 1930, une remarquable homogénéité de taille et d'aspect entre sujets du même âge, le nombre des remplacements ayant été négligeable. Au surplus, pas le moindre soupçon de « tranh » et un excellent état sanitaire parmi les coolies, le paludisme ne sévissant pas en terre grise.

Cette réussite était due bien davantage à Mignen personnellement qu'aux compétences professionnelles des gens de la S.I.C.A.F. Van Pelt l'avait, d'ailleurs, reconnu avant même d'avoir mis le pied sur la terre cochinchinoise à l'automne de 1930 : de Paris, dès la fin de l'été, il n'avait pas hésité à confier immédiatement à Mignen lui-même l'essentiel du travail de multiplication du bois de greffe et de création des pépinières indispensables pour la réalisation du programme qu'il prévoyait de mettre en route dès que possible après son arrivée, sans, d'ailleurs, avoir encore mesuré l'ampleur de la tâche à accomplir.

La besogne était considérable, et il avait fallu la mener à bien en peu de mois, en ayant pour cela largement recours à l'improvisation ainsi qu'à des moyens de fortune : achats de restants de pépinières sur pied à des petits planteurs à droite ou à gauche, formation accélérée de greffeurs, commandes massives de bois de greffe à l'extérieur, principalement à Sumatra.

Sans la vigoureuse action de Mignen, l'ensemble de ces opérations, conduites par lui sur le terrain avec ténacité, pendant quelque dix-huit mois, entre l'été 1930 et la fin de 1931, n'aurait pu atteindre au succès qui est venu finalement récompenser ses efforts ainsi que ceux de la petite équipe travaillant sous ses ordres.

.....
Légumineuses de couvertures contre l'érosion :

[186] Des quatre espèces importées de Sumatra au début de 1931, ne demeurait donc que le *centrosema pubescens*, dont l'emploi fut, dès lors, systématiquement étendu à toutes les plantations du groupe, aussi bien en terres rouges qu'en terres grises (à Bêh-Cui notamment), sous les vieux arbres en exploitation comme dans les jeunes cultures.

.....
[204] À Bêh-Cui, les 1.200 hectares avaient été greffés parmi les tout premiers dans le groupe de la S.I.C.A.F., aussitôt après l'arrivée de Van Pelt. Ce travail rapidement achevé, il n'était plus resté au directeur, Mignen, qu'à y instituer une routine d'entretien aussi économique que possible avec le faible effectif de coolies conservé sur la plantation ; besogne relativement facile à conduire à bonne fin, dès lors qu'aucun retour du « tranh » ne semblait à craindre.

En somme, dès la fin de 1931, il n'y avait plus guère autre chose à faire à Bêh-Cui qu'à regarder pousser les hévéas, et le prêt accordé par le gouvernement général y suffisait largement chaque année jusqu'en 1934.

.....
[231] Bêh-Cui avait été, dès l'origine, une plantation modèle et le demeurait : la netteté du sol, parfaitement recouvert partout d'un tapis bien fourni de *centrosema*, la régularité d'aspect des hévéas greffés âgés de deux ou trois ans en cette année 1933, allaient de pair avec un développement des arbres qui ne le cédait en rien, malgré la terre grise, à celui de leurs homologues des plantations de l'Est cochinchinois telles que

Suzannah ou An-Loc. Il n'y avait plus, dès lors, guère autre chose à faire qu'à les regarder poursuivre leur croissance. Ils y mettaient, à vrai dire, la plus grande bonne volonté, sous l'œil attentif de Mignen qui avait organisé tout un système de mensurations avec arbres témoins dont il relevait régulièrement le tour de taille chaque trimestre. Ainsi se préparait-il à planifier, très longtemps à l'avance, l'échelonnement des dates de mise en saignée des différents lots selon la circonférence probable qu'y atteindraient leurs hévéas, pour la plupart d'ailleurs en 1936, voire dans les derniers mois de 1935.

1935 (9 AOÛT) : LA SIPH ABSORBE BÊN-CUI

Arnaud de Vogüé,
Ainsi vint au monde... la S.I.P.H. (1905-1939)
Amicale des anciens planteurs d'hévéas 28480 Vichères, 1993, 416 p.

L'usine :

[261] À Bêñ-Cui, Mignen avait pensé préférable, et d'ailleurs moins lourd à financer, de bricoler au début un minuscule atelier provisoire où il utilisait, pour le laminage des feuilles, deux ou trois paires de rouleaux de faibles dimensions, actionnés à la main, qu'il avait récupérés à droite ou à gauche dans le voisinage.

Cela suffirait bien, pensait-il, tant que la production mensuelle ne dépasserait pas quelques centaines de kg, et permettrait ainsi de différer un peu l'investissement important entraîné par l'usine définitive qui, elle, devrait être prête à commencer à fonctionner après le Têt de 1936. La mise en route des premières saignées et le tout début de la production de feuilles eurent lieu à l'automne 1935 — Bêñ-Cui ayant été la première à le faire parmi les jeunes plantations. Il avait été prévu que le transfert de la fabrication se ferait ensuite, dès que possible, dans la grande usine à construire par éléments successifs pour être portée en plusieurs étapes aux dimensions voulues pour desservir finalement les 1.200 hectares lorsqu'ils seraient en plein rendement. Sur [262] le terrain, tout cela se réalisa point par point exactement comme il l'avait prévu et, à peu de choses près, aux dates qu'il avait fixées.

Au début de 1938, le caoutchouc sortait déjà de Bêñ-Cui à la cadence annuelle d'environ 500 tonnes, et l'usine toute neuve dont on n'avait construit encore que les premiers éléments, équipée avec des bacs tout aluminium, une « cascade » et des fumoirs-tunnels, pouvait être considérée comme un modèle du genre.

.....
[303] À Bêñ-Cui, où l'on avait eu l'assurance que le paludisme ne sévirait pas, la question du logement des Européens avait été traitée de manière stricte. Mignen, le directeur, y habitait un bungalow en bois sur pilotis au confort très sommaire. Quant à son unique assistant, François Schmitz, il fallut se contenter durant pas mal d'années d'une sorte de cahute ne comportant qu'une seule pièce habitable, et recouverte en feuilles de latanier, matériau offrant d'ailleurs un peu plus de confort en saison chaude que la tôle ondulée. On programma la construction de deux maisons en dur.

.....
[322] Il s'agissait d'une concession sur laquelle il avait fallu défricher une forêt originelle assez dense — quoique sans comparaison avec les forêts de terre rouge. Il fallut recourir à des recrutements massifs au Tonkin. [323] Il en était résulté que la main-d'oeuvre y était à peu près exclusivement tonkinoise.

.....

[351] Le premier recrutement extérieur effectué par la S.I.P.H. fut, celui, en 1932, d'Alexandre Berthier, qui avait fait ses débuts à Bêñ-Cui sous l'autorité de Mignen, mais n'avait pas vu son contrat renouvelé en 1931 par la S.I.C.A.F., en raison des réductions de personnel.

[359] À Bêñ-Cui, l'état sanitaire n'avait jamais cessé d'être excellent et pour les cas exceptionnels, on pouvait toujours recourir aux services de l'hôpital Michelin, à Dau-Tieng, juste de l'autre côté de la rivière de Saïgon.

.....
Les marchés couverts :

Il nous semblait que le troisième marché à créer pourrait avantageusement être situé à Bêñ-Cui. Nettement moins important, certes, que ceux que nous envisagions d'implanter ou de développer sur nos plantations de l'Est cochinchinois, il permettrait cependant de desservir les diverses petites agglomérations existant aux alentours de [387] notre plantation et, en définitive, comme pour toutes les autres opérations du même genre, ce seraient nos coolies de Bêñ-Cui qui bénéficieraient par priorité des avantages d'un approvisionnement plus varié et offert à bien meilleur prix, en denrées et produits de toutes sortes... Ainsi formions-nous des projets à plus ou moins longue échéance en cette fin de printemps 1939...

.....
Les extensions de 1939 :

[405] À Bêñ-Cui, le peu de terrain demeuré en friche était de qualité généralement inférieure, ne méritant pas d'être mis en culture.

Brève dans *La Tribune indigène* du 20 novembre 1936 : pas de nom en clair.

COCHINCHINE

TAY-NINH

(*L'Avenir du Tonkin*, 21 décembre 1936)

Une grave affaire. — Le 1^{er} novembre, dans la nuit, le commissaire de police de Tay-Ninh était avisé qu'à la suite de suicide par pendaison d'un coolie tonkinois de la plantation de Bencui, un incident assez sérieux s'était produit, au cours duquel un assistant de cette plantation, M. S..., avait été menacé

Tous les coolies de la plantation ayant manifesté et demandé le renvoi de l'assistant M. S... qu'ils accusaient d'être le meurtrier de leur camarade de travail, le gouverneur de la Cochinchine envoya sur les lieux M. Striedter, inspecteur des affaires politiques, aux fins d'enquête.

Par la même occasion, le juge de paix à compétence étendue et le juge d'instruction de Biênhoà, suivant les directives du Parquet général, se rendaient à Bencui et ouvraient une information judiciaire.

Le médecin légiste, M. le Dr Abadie, commis aux fins d'autopsie, déclara aux enquêteurs que le coolie tonkinois Bui Khien, dit Nguyễn van Nam, s'était bien suicidé par pendaison, mais l'autopsie avait révélé aussi que ledit coolie portait des traces de sévices, notamment des ecchymoses linéaires dans le dos, traces dues à l'usage de la « cadouille ».

Devant la surexcitation de coolies de la plantation, qui tenaient M. S. . pour responsable de la mort du coolie Nam et qui voulaient tous quitter la plantation, l'on procéda à une enquête minutieuse.

Cette double enquête a dévoilé des faits d'une certaine gravité. Plus de 60 coolies vinrent préciser aux enquêteurs les sévices dont ils étaient l'objet et comment le surveillant M. S... les traitait. Détail curieux : nul ne se plaignit d'un autre assistant, M. R..., et du directeur de la plantation, M. M..

De nombreux témoins vinrent déclarer que le coolie Nam avait été enfermé dans un cachot, pied et mains liés et, lorsque ce dernier allait au travail, il avait toujours les poignets attachés.

M. S., inculpé de séquestration, de violences et voies de fait, a été incarcéré à la prison de Biênhoà le 3 courant

La nouvelle de l'incarcération de cet assistant de plantation a provoqué une vive émotion parmi les planteurs.

COCHINCHINE

BIÊN-HOÀ

(*L'Avenir du Tonkin*, 31 décembre 1936)

M. S., l'assistant de la plantation de Bencui, a été condamné. — Nous avons signalé, dans notre édition du 22 courant, que M. S., surveillant de la plantation de Bencui (Tayninh), avait comparu devant le Tribunal de Biênhoà pour répondre d'une inculpation de coups et blessures sur la personne d'un coolie et séquestration. L'assistant de plantation avait été défendu par M^e Gonon.

Le Tribunal de Biênhoà a rendu son jugement : M. S... a été condamné à trois mois de prison avec sursis.

Jean-Luc Einaudi,
Viêt-nam !

La guerre d'Indochine 1945-1954
(Le Cherche-Midi, 2001, 254 pages)

Jean Arnold, ancien du CEFEO et de la Sûreté de Saïgon :

[114] Je reviens en avion à Saïgon au début de l'année 1953 et suis affecté à la plantation de Bê-n-Cui, terre grise, qui a, à peu près, la même superficie que celle d'Ong-Quê. Bê-n-Cui est voisine de la plantation Michelin Dau-Tiêng. Je suis bien accepté dans le village où j'habite. Tous les quinze jours, je distribue la paie aux hommes, femmes et adolescents qui travaillent sur la plantation. Les meilleurs saigneurs ont des primes. Chaque travailleur reçoit, en plus de la paie, 800 g. de riz par jour. La main-d'œuvre comprend les saigneurs, les saigneuses, les sarcleurs, et, bien sûr, l'encadrement, c'est-à-dire le secrétaire, les *doi* et *caï*. La journée de travail commence le matin à 6 heures et se termine à 17 heures. D'un bout à l'autre de l'année, il fait jour à 7 heures le matin et à 19 heures le soir. Il n'y a ni aube ni crépuscule. En fin de journée, à partir de 17 heures, je suis à la disposition des travailleurs qui suppurent des yeux par manque d'hygiène. Je nettoie les yeux avec un tampon d'eau tiède bouillie. Ils ouvrent les yeux pendant que je verse quelques gouttes d'argyrol pour désinfecter. Certains soirs, je fais un tour dans le village. J'entre dans les foyers, je m'assieds sur un bat-flanc, je discute avec la famille qui m'offre le thé. D'autres soirs, avec mon collègue assistant, nous faisons le tour de la plantation sur la piste en lisière de forêt pour chasser coqs sauvages, paons, chevreuils, cerfs, sangliers. Nous partageons le fruit de la chasse avec les travailleurs.

Cette année 1953, beaucoup de familles fuient le Tonkin. Étant catholiques, ils sont persécutés par les Viêt-minh. Ils se réfugient soit dans les villes du Sud, soit dans les plantations, soit dans les villages qui veulent bien les accueillir. Nous avons besoin de main-d'œuvre pour les extensions, c'est-à-dire pour créer de nouvelles plantations au nord de Bêh-Cui. Cette main-d'œuvre nous permet de défricher la forêt, de faire les pistes inter-lots, puis de planter de jeunes hévéas dans des trous de soixante centimètres de large et soixante centimètres de profondeur. Il est indispensable de faire des haies de bambou en bordure de forêt tout le long de la piste, afin d'empêcher les cerfs et chevreuils de pénétrer dans les jeunes plantations, car ils mangent l'écorce des jeunes arbres et peuvent détruire en une nuit plusieurs hectares d'hévéas.

Le directeur, M. [Jean] Croute, est très fier des extensions. Un matin de fin septembre, je vais avec lui en Jeep faire un tour sur les [115] extensions. Nous nous arrêtons pour admirer l'alignement des arbustes. Il fait très beau, le ciel est tout bleu. Le lendemain matin, il invite le directeur de la plantation de Long-Thanh (SIPH) [Magnaudeix] est à les visiter. Il me demande de me joindre à eux. Je refuse car j'ai prévu de voir l'état des digues d'un lot d'hévéas en pente. Hélas ! une demi-heure après, j'entends une forte explosion. Les quelques militaires en poste à Bêh-Cui et moi-même, nous fonçons sur les lieux de l'attentat. Les Viêts avaient miné la piste. La Jeep a littéralement explosé. Le directeur de la plantation de Long-Thanh est mort sur le coup. M. Croute s'est traîné pendant une cinquantaine de mètres. Nous l'avons trouvé assis contre un hévéa. Transporté jusqu'à l'aéroport, puis dans l'avion de la SIPH jusqu'à l'hôpital de Saïgon, il est décédé sur la table d'opération d'une hémorragie. Un Viêt lui avait tiré une balle explosive dans le ventre. Sa femme, qui habitait avec lui sur la plantation, a été rapatriée. Ce fut pour elle une terrible épreuve.
